

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

N° 86 JANVIER 2021



GUNDOLSHEIM
GUNGELSA

Bonne année!



ENTRETIEN & REPARATIONS TOUTES MARQUES

03 89 71 71 60

27 RUE DE MERXHEIM 68250 GUNDOLSHEIM
Email : garagegus@orange.fr web : www.garage-gus.fr

du Lundi au Jeudi : 8h00-12h00 & 13h45-18h30
Vendredi : 8h00-12h00 & 13h45-18h00

Siret : 79216866800020



petits travaux du bâtiment

06.89.40.19.49
Stéphane Rubrecht

Elec Bâti Services
Electricité générale

16 rue de Merxheim
68250 GUNDOLSHEIM

elecbatiservices@orange.fr

Dépannage électricité 7/7

Aspiration Centralisée

Services du bâtiment

Siren : 512574724

C.D.S.

Didier MEYER

Votre partenaire !

Installation

Vente

Chauffage / Sanitaire

Énergies renouvelables

6 rue de la Forêt
68890 REGUISHEIM
Tél. : 03 89 62 69 20
Fax : 03 89 62 69 21
E-mail : cts.dm@orange.fr

Siret : 3339586200023



Maîtrise d'Œuvre
Construction et Rénovation
Architecture Bioclimatique
Etudes RT 2012 - Bbio - RT Réno



Siret : 3141869800035

170 rue de la République - 68500 GUEBWILLER
03 89 28 49 21
infos@vitoconseils.com - www.vitoconseils.com

FLEURS STEMPFLER

28, rue des jardiniers 03 89 76 90 92
68500 ISSENHEIM 06 72 74 24 01
fleursstempfler@gmail.com - www.fleursstempfler.fr

Siret : 8015738300017

Travaux de pompage, curage, débouchage, Inspection TV, Nettoyage industriel : cuves, bacs, citernes...

Tél : 03 89 49 62 29
Mobile : 06 82 82 25 77
Fax : 03 89 49 53 40

48 A rue de Guebwiller 68500 MERXHEIM
www.anisud.fr - **Mail : anisud.meyer@sfr.fr**

Assainissement- Nettoyage industriel

1957
by Pfaff
HOMMAGE AUX FONDATEURS

Pfaff
LA CAVE DES VIGNERONS DE PFAFFENHEIM
ALSACE FRANCE

LA CAVE DES VIGNERONS DE PFAFFENHEIM - R.C.C. COLMAR 19 776 988 009 - Alsace & Ansois - 0202

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

ES TERRASSEMENT

Assainissement, Tranchée,
Aménagement de jardins, Tous travaux de pelle
Piscines,
Dessouchage

06 79 61 92 09

6 rue du Centre 68250 PFAFFENHEIM - es.terrassement68@gmail.com

Siret : 752058065700023



GUNDOLSHEIM

BULLETIN COMMUNAL

2021

Mot du Maire

Chères Gundolsheimaises, Cher Gundolsheimois,

J'ai le plaisir de vous faire découvrir le nouveau bulletin communal que nous avons retravaillé afin de le rendre un peu plus dynamique. Ce bulletin a été totalement financé par les encarts publicitaires. Merci aux entreprises et commerçants ayant participé à cette réalisation.

L'année 2020 s'est achevée et nous avons une pensée particulière pour toutes les personnes ayant été touchées par la maladie ou ayant perdu un proche. Nous les assurons de notre soutien.

Nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs. Ces moments que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué.

Malgré cette crise sanitaire et les difficultés pour se réunir, l'équipe Municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme des travaux pour le mandat à venir commence à se dessiner :

- Aménagement de la rue de Verdun (remplacement des conduites d'eau potable et des branchements, mise en souterrain des réseaux téléphone et électricité, réseau d'eaux pluviales, réfection de la voirie)
- Aménagement des allées du cimetière (aménagement complet de l'allée centrale, réalisation d'un accès PMR à l'entrée haute)
- Remplacement de l'aire de jeux près de l'école
- Installation d'arceaux pour le stationnement de vélos
- Renforcement du réseau d'éclairage public rue du Bollenberg
- Aménagement de places de stationnement rue du Schlosshof afin de sécuriser les élèves se rendant à l'école
- Embellissement de notre commune (fleurissement et réaménagement de certains espaces)
- Mise en place du Web Cimetière
- Amélioration des installations de la station d'épuration : dégrilleur automatique, passerelle de sécurité...

Un nouvel outil de communication a été mis en place pour les villageois. Ce dispositif se nomme « Panneau Pocket ». Cette application à télécharger sur son smartphone est entièrement gratuite pour les habitants et vous permettra de vous tenir informés en temps réel.

Nous souhaitons réaliser un travail en concertation avec les habitants et les différents acteurs économiques et associatifs de notre commune. Nous allons mettre à votre disposition une « boîte à idée » afin que nous puissions recueillir vos attentes, souhaits, remarques, suggestions pouvant faire avancer la commune. Cette boîte sera prochainement à votre disposition à la mairie.

Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de votre équipe municipale !

Les Adjointes, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et tous le meilleur pour 2021, que cette année comble tous vos désirs et vos espérances et surtout prenez bien soin de vous et de vos proches.



Annabelle PAGNACCO, Maire

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h45, mardi de 8h à 12h.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

uniquement sur rendez-vous le vendredi au 03 89 49 61 59

Adresse mail :

mairie.gundolsheim@vialis.net

Téléphone :

03 89 49 61 59

Sommaire

<i>Informations communales</i>	4-7
<i>Bien vivre ensemble (Règles de civisme, divagation des chiens, aide aux animaux, déclarer un chien)</i>	8-10
<i>L'eau et l'assainissement (station d'épuration, prix de l'eau, analyse d'eau)</i>	11-13
<i>Chronique historique de Gundolsheim</i>	14-15
<i>Le concours de maisons fleuries</i>	16
<i>Population et état civil</i>	17
<i>La page des associations</i>	18-24
<i>Informations diverses</i>	25-28

INFORMATIONS COMMUNALES

SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Depuis le 1er juillet dernier, la Commune a l'obligation de mettre en place un service de paiement en ligne à la disposition des usagers pour le paiement des factures émises par la collectivité. Ce service est destiné principalement au paiement des factures d'eau pour les personnes qui n'ont pas mis en place le prélèvement automatique. Il vous évitera ainsi d'avoir à envoyer un chèque ou de vous rendre à la trésorerie de Colmar.

Cet outil de paiement baptisé PayFIP, est proposée par la DGFIP (Direction générales des finances publiques). Il offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures. Il est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale sur le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Depuis quelques mois, les factures payables au Trésor public (impôts, amendes, eau etc ...) sont également payables auprès des buralistes agréés (liste consultable sur le site de la Préfecture du Haut-Rhin – paiement de proximité).

VENTE DE LA MAISON BIEHLER

La maison Biehler, située 10, rue de Munwiller à Gundolsheim, fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une attention particulière en raison de son état qui se dégrade au fil du temps. La dernière propriétaire est décédée en 1965 et sa succession n'a jamais été réglée. Depuis le départ de la dernière occupante, Marie Rose Biehler en 1987, le bâtiment n'a cessé de se détériorer. Les accès ont été condamnés par la commune car la maison attirait de nombreux intrus. Contact a été pris régulièrement avec des descendants de la famille pour leur demander de prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser le bâtiment qui tombe en ruine. La famille n'est jamais intervenue pour faire cesser le péril. Après la chute d'une partie du pignon dans la cour du voisin, le Conseil municipal a décidé, en 2017, d'engager une procédure dite de « bien sans maître » afin de l'acquérir de plein droit. Cette procédure ayant abouti, un accord a été trouvé avec les voisins qui ont racheté le bien et ont engagé les travaux de mise en sécurité du bâtiment.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le dernier recensement de la population a eu lieu en janvier/février 2020 dans la commune. Les résultats officiels ne sont pas encore connus mais la population reste relativement stable aux environs de 730 habitants. Un grand merci aux personnes qui ont effectué la démarche par internet, facilitant ainsi grandement les opérations de recensement. Félicitations également aux 2 agents recenseurs qui ont bouclé la collecte dans les délais impartis.

CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

La crise sanitaire due au coronavirus va laisser des traces dans notre village, en effet, de nombreux habitants ont été, plus ou moins impactés par le virus et un décès est à déplorer. D'autres ont souffert de l'arrêt brutal de l'activité économique qui peine à repartir. Les enfants ont été privés d'école et de copains durant de longues semaines. Les habitudes d'approvisionnement ont été bouleversées mais une certaine solidarité s'est instaurée dans les familles et entre voisins pour venir en aide aux personnes les plus fragiles. Une action de solidarité a également été menée grâce à quelques brodeuses de l'Atelier d'Agathe et leur responsable Eliane Flieller. En mars dernier, le pays était en manque cruel de masques de protection. C'est ainsi qu'un groupe de 16 bénévoles a été constitué afin de confectionner des masques lavables pour chaque habitant du village de 3 à 97 ans. La salle des fêtes a été transformée en atelier de coutures dans le respect de la distanciation physique. Les couturières ont apporté leur machine à coudre, les autres personnes ont procédé à la découpe du tissu, au repassage, à l'assemblage et à la mise en place des élastiques. Un grand merci à ces charmantes dames qui n'ont pas compté les heures passées au service de la population lors de cette opération citoyenne. Chapeau !

INFORMATIONS COMMUNALES

FINITIONS DES TRAVAUX DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DES NOYERS 2

Les travaux de voirie de la 2ème tranche du lotissement des Noyers sont à présent terminés. Comme prévu au permis d'aménager accordé au lotisseur Sovia, la voirie est destinée à être intégrée dans le domaine public communal. Le conseil municipal a donc accepté l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie, des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eau pluviale, d'électricité, d'éclairage public et de télécom. Les 4 accès à de futures extensions du lotissement ont également été cédés gratuitement à la commune par le lotisseur.



INSTAURATION D'UN REGLEMENT DU CIMETIERE

Afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière communal, le Conseil municipal a adopté un règlement du cimetière. Ce document aborde différents thèmes : les dispositions générales du cimetière, les sépultures, les inhumations, les concessions, le columbarium, la police du cimetière. Il peut être consulté sur le site internet de la commune : gundolsheim.fr



FETE DE NOEL DES AINES

En raison de la crise sanitaire actuelle, le Commune n'a pas pu organiser la traditionnelle fête de Noël des aînés du village. En remplacement, et en restant dans le même budget, le conseil a décidé d'offrir à chaque personne de + de 65 ans, un bon cadeau valable auprès du restaurant la Clé des Champs. Pour les personnes en maison de retraite ou pour ceux qui le désiraient, le bon a été remplacé par un panier garni.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Didier Violette, le Conseil municipal se compose désormais de 14 membres.



1^{ER} ROMAN DE FLORIAN HUEBER

Florian Hueber, jeune auteur du village, a publié l'été dernier son 1er roman intitulé « La douceur d'une larme » qui raconte les aventures et les épreuves que traversent les adolescents actuellement. Le Conseil municipal a décidé d'offrir ce livre aux jeunes du village âgés de 13 à 17 ans.



INFORMATIONS COMMUNALES

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

En raison de la crise sanitaire qui impacte fortement toute l'économie du pays, les investissements prévus cette année ont également été fortement réduits. Néanmoins, quelques travaux ont tout de même été menés à bien. Durant l'automne 2019 un engin agricole avait endommagé le petit pont sur le Brunngraben près de la voie de chemin de fer, les travaux de réfection ont été réalisés par l'entreprise Olry Arkedia de Wintzenheim pour un montant de 16 900€.

Des travaux d'aménagement de l'extrémité de la rue du Moulin ont été réalisés pour un montant de 13 800 € : aménagement d'une aire de retournement, installation d'un poteau d'incendie et aménagement d'un trottoir. Par ailleurs, les réseaux d'eau et d'assainissement ont également été prolongés dans cette rue pour une somme de 29 900 €. L'éclairage du terrain d'entraînement de football a été amélioré pour une somme de 7 000 €.

Une extension du réseau électrique souterrain a été réalisé rue de Munwiller pour un montant de 3 200 €.

Enfin le tableau interactif de la classe de Mme Binder (CM1 et CM2) a été remplacé ainsi que des ordinateurs pour l'école et la mairie pour un total de 9 300€.



Pont du Brunngraben



Aire de retournement
rue du Moulin

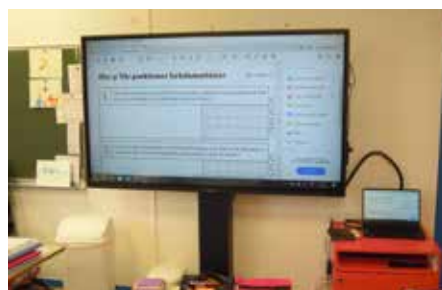


Tableau interactif de l'école

LE DEPART DE DENISE REUCHE

Repoussé à plusieurs reprises, le départ en retraite de Denise Reuche, directrice de la maternelle depuis sa création en 1978, est effectif depuis l'été dernier.

Éclipsé par la crise sanitaire, la fête en son honneur, annoncée et préparée depuis plusieurs mois, a été réduite et s'est déroulée en petit comité avec les enseignants, les délégués des parents d'élèves et la municipalité.

Florian Hueber lui a interprété une petite chanson lui rappelant au passage quelques bons souvenirs. Denise était une maîtresse qui aimait vraiment son métier, c'était une encyclopédie vivante.

Elle aimait être avec les enfants et s'occuper d'eux, elle connaissait parfaitement chacun d'eux et se souvenait bien de ses anciens élèves. Elle avait ce savoir-faire qu'ont les anciens avec une expérience redoutable. Elle considérait Gundolsheim un peu comme son village. Son école, qu'elle avait elle-même contribué à créer lui tenait à cœur, c'était son 2ème chez elle et elle s'y sentait bien, ce pourquoi, la décision de partir à la retraite avait été délicate.

Au début de sa carrière, elle a connu le poêle à chauffer dans la classe, dans la toute première école maternelle qui se trouvait au centre du village, et elle a terminé sa carrière dans une école entièrement rénovée. La Commune lui souhaite de passer une agréable retraite auprès de sa fille Amélie Anne.



INFORMATIONS COMMUNALES

MARCHE DU TERROIR

Mercredi 16 décembre dernier, un premier marché du terroir, essentiellement alimentaire, a pu être organisé avec des producteurs du village auxquels se sont rajoutés quelques producteurs de la région.

Parmi les locaux, il y avait Romain Gross avec ses beaux légumes de saison, le miel de Philippe Fischer, la boulangerie Fuchs avec le pain et les viennoiseries, les asperges Frick et Isabelle Gross avec des décorations de Noël. Le boucher-charcutier, Au fumé de chez nous, la ferme du Versant du Soleil de Hohrod, le traiteur cellier du Fanch et la micro brasserie artisanale Love Craft ont complété ce petit marché sympathique qui a attiré de nombreux visiteurs lors de cette première édition.

Le marché aura lieu chaque mercredi matin de 7h30 à 12h30 sur le parking de la salle des fêtes.

Renseignements et inscriptions pour les producteurs :
Mairie de Gundolsheim
tel : 03 89 49 61 59
mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



L'inauguration du marché du terroir
le 16 décembre 2020



BIEN VIVRE ENSEMBLE

REGLES DE CIVISME

Avec l'arrivée de l'hiver, l'entretien courant des trottoirs est une affaire de tous les jours. Cet entretien comporte différentes actions telles que : le désherbage, le nettoyage des feuilles et déchets, le déneigement... Le trottoir ne vous appartient pas pour autant, mais vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Des distributeurs canisacs sont à votre disposition, l'un à l'aire de jeux près de l'école et l'autre près des conteneurs à verre rue de Munwiller. La loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen.



DIVAGATION DES CHIENS

Nous vous rappelons que votre animal est considéré en état de divagation s'il n'est pas sous votre surveillance effective (tenu en laisse), se trouve hors de portée de votre voix ou est éloigné de plus de 100 m de vous.

Vous ne devez pas le laisser sortir seul. S'il divague, vous risquez d'être condamné au paiement d'une amende (150 € si l'animal est susceptible de présenter le moindre danger, jusqu'à 450 € s'il est menaçant ou attaque), et votre animal peut être conduit à la fourrière.

Ce sont les articles R 622-2, R 623-3 du Code pénal, 99-6 du Règlement sanitaire départemental et L 211-22 du Code rural, qui réglementent et répriment la divagation des animaux.

JOURNEES DEFENSE ET CITOYENNETE EN LIGNE



Depuis le 23 novembre, il est possible de réaliser sa Journée défense et citoyenneté (JDC) en ligne sur le site www.majdc.fr. Afin d'effectuer leur JDC dématérialisée, les jeunes concernés doivent disposer d'un compte personnel qu'ils peuvent créer en s'inscrivant sur ce site.

Les jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à internet et qui sont dans l'impossibilité d'effectuer leur JDC en ligne, seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

Le déroulement de la JDC en ligne :

- La vérification des données enregistrées suite au recensement
- Suivre trois modules défense sous forme de vidéos (ces vidéos ne peuvent pas être accélérées ou passées sans lecture)
- Le module d'information citoyenneté appelé « Information Jeunesse Citoyenneté IJC1 »
- La dernière étape est un questionnaire permettant de cerner son intérêt pour les métiers de la défense puis un questionnaire de satisfaction

Après une période de 11 jours suivant la JDC, le Certificat individuel de participation (CIP) est attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours en ligne. Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la procédure seront considérés comme absents et pourront être à nouveau convoqués au titre de la JDC.

APPLICATION PANNEAUPOCKET



SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



BIEN VIVRE ENSEMBLE

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associa8ons, législa8on ...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.

Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.
- vous pouvez faire la déclaration de perte :
- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au 08 10 778 778 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite).

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service Filalapat (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement ce[e application.

RELIE AU FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : 01 53 58 58 35

4. VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance.

Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

-FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX

01 39 49 18 18

contact@fondationassistanceauxanimaux.org

-S.P.A. SERVICE ENQUETES

Signaler une maltraitance par Internet

www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

-ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous »)

BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES :

C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 , chemparis@gmail.com

et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES :

Contactez l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

DECLARER UN CHIEN DE 1^{RE} ET DE 2^E CATEGORIE EST UNE OBLIGATION !!

Les chiens appartenant aux catégories « chiens d'attaque » ou « chien de garde et de défense » doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

1^{re} CATEGORIE : LES CHIENS D'ATTAQUE

Chiens croisés, sans race définie appelés généralement pitt-bulls ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques (chiens trapus et fortement musclés, membres antérieurs développés par rapport aux postérieurs, mâchoire puissante, stop court) à une race déterminée : american staffordshire terrier, staffordshire bull terrier, tosa sans pedigree, boerbull...

Leur reproduction est interdite, de même que la cession et l'acquisition, sous peine de lourdes amendes et peines de prison (articles 215-1 et suivants du Code rural).

2^E CATEGORIE : LES CHIENS DE GARDE ET DE DEFENSE

Mêmes caractéristiques morphologiques mais ce sont des chiens de race inscrits au Livre des origines français (LOF), à l'exception des chiens rottweiler qui restent en deuxième catégorie, malgré l'absence d'inscription au LOF. Ils peuvent être acquis auprès d'élevages canins agréés.

OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection contre les chiens dits « dangereux ». Elle impose aux propriétaires de chiens de première et de deuxième catégorie, depuis le 31 décembre 2009, d'obtenir un permis de détention, délivré par le maire de la commune de résidence.

Le propriétaire doit obligatoirement :

- être majeur(e),
- ne pas être sous tutelle,
- ne pas être condamné(e) pour crime ou pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Pour obtenir le permis de détention, le propriétaire devra remplir, dater et signer une demande de délivrance de permis de détention d'un chien catégorisé (document Cerfa n° 13996*01) et se munir des documents suivants :

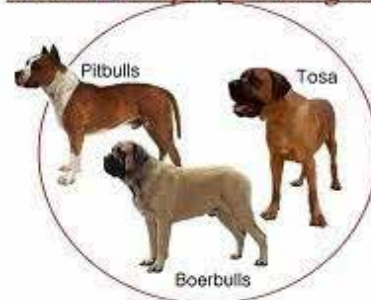
- la carte d'identité du propriétaire ou du détenteur
- l'identification du chien (puce ou tatouage) dans les conditions prévues à l'article L. 212-10 du Code rural,
- un certificat de vaccination antirabique du chien, en cours de validité,
- dans des conditions définies par décret, une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Pour l'interprétation de cette disposition, les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme des tiers,
- pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, l'attestation vétérinaire de la stérilisation de l'animal,
- l'évaluation comportementale de l'animal : il s'agit d'une attestation d'un vétérinaire habilité portant sur le caractère docile et non agressif de l'animal. Cet examen se pratique sur l'animal âgé de 8 à 12 mois et peut être redemandé par les autorités à chaque fois qu'elles le jugent nécessaire. Pour les chiens de moins de 8 mois les propriétaires ou détenteurs doivent demander la délivrance d'un permis de détention provisoire. Si les résultats de l'évaluation comportementale le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention,
- l'Attestation d'aptitude du propriétaire : il s'agit d'une attestation délivrée par un formateur habilité à dispenser la formation sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.
- l'inscription au Livre des origines français (LOF).
- le certificat du vétérinaire concernant les chiens vendus ou donnés, par un éleveur ou un particulier.

Sanctions en cas de non respect de la loi

Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4^e classe (750 €). Cette sanction peut-être portée, en cas de défaut et après mise en demeure de régularisation, à 3 750 € d'amende et à 3 mois d'emprisonnement.

L'acquisition, la cession, l'importation, la non stérilisation d'un chien de première catégorie sont, selon l'article L.215-2 du Code rural, punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Chiens d'attaque (1ère catégorie)



Chiens de garde et de défense (2ème catégorie)



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

LES EAUX USÉES

Les eaux usées proviennent de nos lavabos, éviers, baignoires ou douches, et WC. Elles sont acheminées depuis nos propriétés par le biais de canalisations jusqu'à la station d'épuration, située au Nord-Est du village, pour y être traitées avant de se jeter dans la rivière, la Lauch.

STATION D'ÉPURATION (step)

Arrivées à la step, ces effluents urbains suivent un parcours bien précis afin d'être traités par plusieurs procédés.

SEULS SERONT TRAITÉS LES PRODUITS DE NATURE ORGANIQUE !

LINGETTES ETC.

Tous les débris de type : lingettes, serviettes périodiques, tampons, préservatifs, serpillères, chaussettes, pour ne citer que ceux-là, sont interdits dans le cheminement des eaux usées ! Ils sont à l'origine de dérèglements, dysfonctionnements et même de casses sur les organes mécaniques de fonctionnement du traitement des eaux usées.

De ce fait, ils engendrent un coût élevé d'entretien et de réparation qui, à brève échéance, risque d'augmenter le prix de l'eau pour chaque habitant.

CONTRÔLE / SURVEILLANCE

L'entretien d'une step est quotidien en ce qui concerne la commune, elle est contrôlée tous les trimestres par le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) qui lui-même est contrôlé par l'IRH environnement 2 fois par an. Ces deux organismes seront contraints de rendre des comptes à la police de l'eau. La durée de l'entretien quotidien dépendra de son fonctionnement. Il pourra durer de 15 minutes à 4 heures en fonction des débris chargés dans les effluents. Ces débris provoquent des incidents sur le circuit du traitement et altèrent la qualité de l'eau rejetée dans la rivière, ce qui se concrétisera par une amende, répercutée sur votre facture d'eau, rubrique « collectes et traitement des eaux usées ». Pour information, en 2020, nous avons évacué plus de 200 kg de lingettes et d'autres débris. Nous sommes intervenus durant environ 40 heures pour des pannes causées par ces déchets.



PETIT RAPPEL

Eaux usées -> traitement step -> rivières -> nappe phréatique Alors à bon entendre !

Le Responsable de la STEP.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

PRIX DE L'EAU 2021

Les redevances eau et assainissement vont augmenter de 1 centime chacune en 2021, le prix de l'eau sera décomposé comme suit :

Redevances pour le compte de la commune :

- redevance eau : 1.38 €
- redevance assainissement : 0,89 €
- location du compteur : 7.78 € par semestre

Redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- redevance pollution domestique : 0.35 €
- redevance modernisation des réseaux : 0.233 €

ANALYSE DE L'EAU



Service Santé et Environnement

Courriel : ARS-GRANDEST-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 69 49 30 41

Fax : 03 89 26 69 26

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Prélèvement et mesures de terrain du 16/11/2020 à 10h05 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : GUNDOLSHEIM (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. GUNDOLSHEIM - GUNDOLSHEIM (MAIRIE ROBINET LAVABO WC RDC)

Code point de surveillance : 0000002186

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800150303

Référence laboratoire : CAN2011-1308

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 20 novembre 2020

Pour le Délégué Territorial,
La technicienne sanitaire

Anne-Rose MORIN

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

ANALYSE DE L'EAU (SUITE)

Prélèvement et mesures de terrain du 16/11/2020 à 10h05 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR

Nom et type d'installation : GUNDOLSHEIM (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. GUNDOLSHEIM - GUNDOLSHEIM (MAIRIE ROBINET LAVABO WC RDC)

Code point de surveillance : 0000002186

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800150303

Référence laboratoire : CAN2011-1308

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

PLV n° 06800150303

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	11,8	°C				
Température de l'eau	13,9	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,4	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,02	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,02	mg(Cl ₂)/L				

PLV n° 06800150303

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,0
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Turbidité néphélométrique NFU	0,44	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	307	µS/cm			200	1100
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,00301	mg/L		2,0		1,0
Nickel	0,3	µg/L		20,0		
Plomb	0,06	µg/L		10,0		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,010	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	5	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

CHRONIQUE HISTORIQUE DE GUNDOLSHEIM

Chronique historique de Gundolsheim

Chaque bulletin communal nous proposera un aspect de notre histoire et de notre patrimoine. L'histoire de notre village est souvent méconnue du grand public et de ses villageois car elle ne bénéficie évidemment pas de l'exposition médiatique des grandes villes alsaciennes mais elle mérite d'être mise en valeur.

Le premier numéro est consacré à un centre d'intérêt historique dont il ne subsiste pratiquement aucun vestige, à savoir les châteaux de notre localité.

En effet, deux châteaux ont existé à Gundolsheim.

L'un était appelé « Altes Schloss » ou « Turm » ou encore « Heidwiller ». Il se trouvait à un kilomètre du village sur les prés dit du »Heidwillermatten ».

L'autre s'élevait à l'intérieur du village avec quelques vestiges très peu visibles aux alentours de la rue des remparts et de la rue du château.

La famille de Heidwiller est originaire du Sundgau. Vers la fin du XIII^{ème} siècle, Claus von Heidwiller possède des terres à Suntheim, un village situé entre Rouffach et Gundolsheim. En 1298, ce village est détruit et déserté. La famille de Heidwiller qui est alors au service de l'évêque vend ses biens de Suntheim et se fixe à Gundolsheim où elle construit le château. Johannes von Heidwiller arrive à Gundolsheim dès 1304. En 1329 Mathieu de Heidwiller vend à son oncle Siegfried de Gundolsheim des rentes sur le moulin de notre village. Cette relation indique les rapports des deux familles nobles de Gundolsheim, les Von Heidwiller et les Von Gundolsheim. Les Heidwiller semblent d'ailleurs s'être unis aux nobles de Gundolsheim puisque la fille du dernier descendant mâle des Heidwiller, Hans Bernard, épouse Gaspard de Müllenheim.

La famille des Von Gundolsheim possédait le château à l'intérieur du village. Les nobles de Gundolsheim ont emprunté leur nom au château qui s'élevait à proximité de la cour colongère appartenant à la collégiale de Lautenbach (La bulle du pape Lucius III indique la possession de la cour et de l'église de Gundolsheim par l'église collégiale de Lautenbach dès 1183).

La famille noble de Gundolsheim semble surtout avoir déployé son activité dans la région de Colmar, où son nom est cité de 1264 à 1430. Elle compte plusieurs chevaliers, souvent prénommés Wernher, ils sont évoqués à Ammerschwihr (en 1297 et 1330), à Colmar (en 1276 et 1348) et à Bâle (en 1309). En 1361, le terrier (Registre contenant le dénombrement des particuliers qui relevaient d'une seigneurie et de leurs redevances et obligations) des fiefs des Habsbourg parle des trois frères Von Gundolsheim Clewi, Hans et Peter. Leurs fiefs sont situés dans le Sundgau à Diefmatten, Soppe et Gildwiller. Vers 1390, Cunz von Gundolsheim est Schultheiss d'Ensisheim. La traduction la plus proche du terme « Schultheiss » renvoie au terme d'écoute qui était le chef d'une juridiction chargé de rendre la justice « basse ». Dans les campagnes, le Schultheiss était la plupart du temps le responsable du plus bas échelon communal. Il est possible que Siegfried de Gundolsheim ait fait partie de la même famille comme la similitude de ses armoiries avec celles de Gundolsheim semble l'indiquer. Il s'est rendu célèbre pour avoir fait construire le château du Hohlandsbourg en 1279 en tant que Schultheiss impérial de Colmar entre 1278 et 1281 après l'accord de Rodolphe I^{er} de Habsbourg, son souverain.

Les nobles de Gundolsheim sont les vassaux des princes-évêques de Strasbourg. En effet, au Moyen-Age et depuis le XII^{ème} siècle, le village relève du Haut-Mundat (Obermundat), seigneurie ecclésiastique appartenant au siège épiscopal de Strasbourg dont les évêques sont les seigneurs temporels. Le Haut-Mundat est notamment composé du baillage de Rouffach dont faisait partie Gundolsheim. Mais selon Jean-Daniel Schoepflin, historien du XVIII^{ème} siècle, une partie du village et du château est aussi tenue en fief par les Autrichiens et la famille des Habsbourg et le chevalier Jacob de Réguisheim dès l'année 1361. L'autre moitié appartenant encore à la famille des nobles de Gundolsheim.

CHRONIQUE HISTORIQUE DE GUNDOLSHEIM

Mais vers 1390, les frères Siffermann et Pierre de Gundolsheim redeviennent les propriétaires légitimes du château du village. Il n'est plus fait mention de la part du château détenu par Jacob de Réguisheim et les Habsbourg. La veuve de Pierre de Gundolsheim, Anne d'Ungersheim se marie avec Thiébaud Betscheler et vendent la part du château à Siffermann. On a simplement connaissance du dernier membre de la famille des Gundolsheim, il s'agit de Jean, mort en 1435.

Nous ne disposons malheureusement d'aucun élément historique sur l'histoire du château du village pour le XV^{ème} siècle.

En 1524, le château en mauvais état est en possession de Blaise de Mullenheim. En 1529, Blaise de Mullenheim a pour projet de le reconstruire mais il meurt peu de temps après. En 1535, son fils Caspar le vend pour 2225 florins à un bourgeois de Bâle, nommé Breitschwert. Ce dernier ne le conserve pas longtemps. En 1546, un certain Adam Kuplin vend le château au bailli de Soultz, Jacques Zind de Kentzingen. Le bailli est un officier d'origine noble, représentant du pouvoir royal exerçant ses fonctions dans le domaine de la fiscalité, de la justice et de la défense militaire. En 1551, la communauté de Gundolsheim fait l'acquisition de son château pour une somme de 3500 florins. On retrouve une dernière trace du château en 1560 où Beat Morand d'Andlau, fonctionnaire épiscopal à Rouffach se porte acquéreur du château.

Il ne reste à ce jour malheureusement aucun vestige du château de Heidwiller au bord de la Lauch, les derniers vestiges de ce château subsistent jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle avec les pierres du donjon, et très peu pour le château du village.

Emmanuel Subiali

Bibliographie : Paul Stintzi, Châteaux et manoirs d'Alsace, 1951

Sources : Jean-Daniel Schoepflin, Alsatia illustrata, 1751

Revue d'Alsace, Janvier 1906.



MAISONS FLEURIES 2020

LE CLASSEMENT DU CONCOURS

1^{er} PRIX

BURGET Astrid 15 Rue du Moulin
DALLER Jean-Pierre 10 Rue du Moulin
WISSON Alain 4A Rue Principale
HASSENFRTZ Georges 32 Rue de Merxheim
HANNAUER Félix 2 Rue de la Lauch
BACHMANN Rémi 4 Rue du Nord
PIERUTA Romain 7 Rue du Ballon
HUEBER Dominique 34 Rue de Merxheim
FRICK Bertrand rue des Champs
GROSS Anita 18 Rue St Blaise

2^e PRIX

CLAUDEL Jean 1 Rue de Verdun
ECKES Jean-Marie 8 Rue St Blaise
MIRKOVIC Dragica 9 Rue du Schlosshof
HOFFMANN Jean-Pierre 1 Rue de Munwiller
PERIH Jacques 35 Rue Principale
JENNY Jeannine 1B Rue de Rouffach
KATZ Frédéric 11 Rue de Verdun
GRUHN Pascal 6 Rue du Nord
THUMM Agathe 10 Rue de Merxheim
KAUFMANN Yves 28 Rue du Schlosshof

La cérémonie des vœux ne pouvant pas avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire, les prix ont été adressés par courrier aux bénéficiaires



POPULATION ET ETAT CIVIL

LES MOUVEMENTS DE POPULATION EN 2020

LES ARRIVEES

Famille BATE Eduardo 3A Rue de Verdun
Mme DECKERT Nathalie 5 Rue des Vosges
Famille DUVAL Matthieu 6 Rue des Cerisiers
Famille EECKELEERS Laurent 7 Rue du Château
Famille HEISSAT Pierre-Yves 9 C Rue de Verdun
Famille HILAIRE Mathieu 3 Rue des Remparts
Famille ISOLA Florent 4 Rue des Cerisiers
Famille LEMBLE Renaud 1 Rue Basse
Famille MALGAT Romain 18 Rue des Cerisiers
Famille MUNSCH Marc 8 Rue des Cerisiers
Famille MURE Fanny 22 A Rue de Merxheim
Famille RUMAYOR Jonathan 5 Rue des Cerisiers
Famille SERAYSSOL-FOURNIER Daniel 6 Rue de Munwiller
Famille SZPERA André 10 Rue des Vosges
Famille TOMMASINI Dylan 18 Rue Basse
Mme VIDON Isabelle 22 B Rue Principale
Famille VUE Axel 1 A Rue de Rouffach

LES DEPARTS

Famille BECK Timothée 8 Rue de Verdun
Famille BOQUET Clément 8 Rue Principale
Mme KELCHLIN Darie 22 A Rue de Merxheim
Famille STEINER Robin 18 Rue Basse
Mme THURIG Emilie 16 Rue des Noyers
Mme THURIG Camille 16 Rue des Noyers
Famille WECKEL Thibault 9 C Rue de Verdun
Famille WUEST Jérôme 1 A Rue de Rouffach



L'ETAT CIVIL 2020

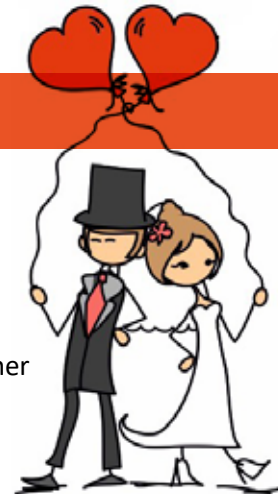
LES MARIAGES

06/03/2020 KIEDAISCH Thierry et STEBER Nadine
05/09/2020 LACHAIZE Quentin et GIOVANACCI Esther



LES NAISSANCES

02/01/2020 BEDARD Agathe 36 A Rue Principale
26/01/2020 BACHMANN Utah 12 Rue du Moulin
08/03/2020 SCHOETTEL Eden 1 B Rue Principale
12/03/2020 DAHY Loam 17 Rue des Noyers
08/07/2020 DAVID Yaël 21 Rue des Remparts
03/09/2020 EECKELEERS Robin 7 rue du Château



LES DECES

18/03/2020 WAGNER Marie Hélène 78 ans
28/03/2020 SCHERMESSER Marcel 91 ans
15/04/2020 RITTER Jean-Michel 70 ans
31/07/2020 GERHARDT née STAIB Jacqueline 85 ans
13/11/2020 STAIB née SCHERMESSER Léonie 86 ans



LES ASSOCIATIONS

AMICALE VILLAGEOISE

Comme la plupart des associations, l'Amicale Villageoise a tourné au ralenti en 2020.

La section Théâtre a encore pu présenter sa pièce tout juste avant le premier confinement, la section Broderie a pu fonctionner de manière réduite entre les confinements, tout en participant à la fabrication de masques organisée par la commune.

Le tennis de table a eu une petite reprise avant le deuxième confinement.

Le Créatelier a suspendu ses activités en mars, tout comme l'Informatique.

La section Rose des vents n'a pas pu faire ses activités actuelles en public.

Espérons que l'année 2021 verra une reprise de la vie sociale dans le village...

Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Le Président, Claude Ritter

SECTION PONGISTES

Bonjour amis pongistes

Faut-il oublier cette année ?

En tout cas il ne faut pas se décourager.

Les tables n'ont pas bougé.

Elles se sont refait une petite santé.

Des balles, des raquettes ont été achetées.

L'envie de se retrouver ne fait qu'augmenter

Les progrès, nous allons les observer

Alors en attendant, il ne faut pas désespérer

Mais plutôt se préserver

Afin de reprendre, dès que possible, en toute liberté.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Le Responsable, Jean-Luc NEMETH



SECTION INFORMATIQUE

Bilan de la saison 2019-20

L'activité Informatique a repris début septembre 2019. Nous fonctionnons toujours en deux groupes de niveau.

L'activité est ouverte aux adultes et aux enfants. Les séances se sont déroulées un lundi sur deux de 19H00 à 20h pour le groupe des débutants et de 20h à 21H30 pour le groupe des initiés avec un total de 5 à 6 personnes. Nous avons pu effectuer 11 séances d'informatique avant de devoir mettre en pause notre activité le 02 mars 2020.

L'objectif des cours est l'initiation et le perfectionnement à l'informatique en toute convivialité.

Les animateurs, Frédéric Huckel Jean-Jacques Stempfel



LES ASSOCIATIONS

SECTION THÉÂTRE ALSACIEN

Notre saison s'est achevée tout juste avant le 17 Mars, date du début du 1er confinement en France. Elle fut belle, très belle. De belles pièces, de superbes acteurs et un public magnifique. En effet vous avez été toujours plus nombreux à venir rire avec nous. Les adultes, rejoints par 2 nouveaux membres : Sylvie DUPRAT et Pierre BISCH ont joué la pièce de Claude DREYER « Dràfàri bi da Pumpiers » et la troupe des jeunes, forte de 16 actrices et acteurs, a joué la pièce « Camping Oyé Oyé ! » de Marie-Thérèse SCHERMESSE.

Merci à toutes celles et ceux qui par leur aide, leur présence, leurs conseils font que cette aventure puisse durer.

Nous nous réjouissons de nous retrouver pour préparer la saison 2022 et recommencer à rigoler dans la salle des fêtes, car nous avons raisonnablement choisi de ne pas jouer en 2021.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Le Responsable, Frédéric Katz



LES ASSOCIATIONS

SECTION BRODERIE L'ATELIER D'AGATHE

La broderie.... Une thérapie ?

En ces temps de crise sanitaire, de confinement ou de couvre-feu, les brodeuses de l'Atelier d'Agathe ont, elles aussi, été obligées de stopper leurs activités du mardi soir.

Après un petit redémarrage en juin et septembre derniers, nous nous sommes données RDV dès que le virus aura pris du recul.

Mais pas question de ranger nos fils et nos aiguilles...

Chacune continue à s'adonner à sa passion chez elle.

Nous restons en relation et échangeons les unes avec les autres par téléphone, par texto ou par mail.

La saison hivernale aidant, nous passons nos soirées ou après-midis à broder bien au chaud.

Cette pandémie crée de l'angoisse et parfois de la solitude, on en entend parler régulièrement. Notre moral est mis à rude épreuve.

Et si la broderie était une sorte de « thérapie » ? où l'on prend le temps de s'exprimer différemment en créant de ses doigts de jolis ouvrages qui nous portent vers des projets à venir ?

Quelques brodeuses de l'Atelier se sont lancées dans de grands ouvrages nécessitant minutie et patience... le moment choisi est idéal !

Broder,

C'est s'exprimer autrement

C'est se fixer de nouveaux challenges

C'est travailler son agilité et sa concentration

C'est partager avec les autres sa passion

Et... c'est ... ne pas s'ennuyer... dans des périodes telles qu'actuellement.

Tout ça, est excellent pour le moral !!!!

Alors brodons....

En cadeau, vous trouverez une petite grille simple de point compté pour celles qui souhaitent essayer...

Très bonne année 2021 à tous

Eliane Flieller

Pour les brodeuses de l'Atelier D'Agathe de l'AVG



LES ASSOCIATIONS

NOUVELLES DU FOOTBALL CLUB

La saison passée n'avait pu arriver à son terme en raison de la crise sanitaire. La saison 2020-2021 a débuté par les premiers tours de la Coupe de France. Au 1er tour nous avons éliminé l'AS MUNSTER et au second tour nous étions arrivés à battre l'AS VALLEE THUR. Ces 2 équipes évoluent en Régionale 3. Lors du 3ème tour l'AS KOETZINGUE, qui évolue en Régionale 2 (soit 4 niveaux au-dessus), était notre hôte. Mais la différence de niveau était trop importante pour réussir un nouvel exploit. Une défaite somme toute honorable (0-2) mit un terme à notre parcours en Coupe de France. En Coupe d'Alsace l'AS WINTZENHEIM nous a battus 0-1 lors du 4è tour. A noter la bonne entame de championnat de l'équipe 1 et de l'équipe 3. L'équipe 2 rencontre un peu plus de difficultés mais cela devrait s'améliorer. Les 2 équipes des U15 disputent leurs rencontres à Gundolsheim. Ils donnent également le meilleur d'eux-mêmes afin d'obtenir de bons résultats.

Le second confinement a engendré un nouvel arrêt des compétitions. A ce jour nous ne savons toujours pas à quel moment elles reprendront, ni sous quelles formes.

Au niveau extra sportif, la Nuit Tricolore, le Marché aux Puces et le tournoi de pétanque n'ont pu être organisés. Ce qui a engendré un grand manque à gagner.

Je tenais à remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour le club ainsi que la Commune pour son soutien.

En espérant sortir au plus vite de cette crise et malgré toutes les restrictions, je vous présente, au nom du FC GUNDOLSHEIM, mes meilleurs vœux de joie, bonheur et surtout la santé pour cette nouvelle année.

Respectons les consignes sanitaires !

ABT Stéphane
Président du FC GUNDOLSHEIM



LES ASSOCIATIONS

NOUVELLES DES SAPEURS-POMPIERS

Corps :

L'effectif du corps est renforcé cette année par l'engagement de 8 nouveaux JSP. Leur début de cursus a été particulièrement impacté mais reprendra rapidement. Merci à eux ainsi qu'à leurs formateurs pour leur investissement.

Nous avons dû cette année nous adapter rapidement pour rester opérationnels tout en préservant la qualité de services et la santé de nos collègues. Nous avons d'ailleurs effectué plusieurs interventions durant les confinements, avec des protocoles particulièrement stricts.

Je tiens à remercier et féliciter l'ensemble des personnels pour leur engagement sans faille au service du village et de ses habitants.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Le Chef de Corps
Frédéric KATZ

Amicale :

A l'instar de nos amis des autres associations, nous avons décidé d'annuler notre édition 2020 du Gundo'Bylette. Ce n'est que partie remise et plus de temps pour remettre en état Solex, Mobylette et autres vieux tromblons...et pourquoi ne pas en profiter pour s'entraîner au lancer de Schloppa ou de bottes de pailles...

La flambée des sapins prévue début janvier 2021 a également été annulée.

Notre passage pour les calendriers s'est fait de manière originale et adaptée à la situation. En effet, nous avons décidé de distribuer un exemplaire de notre nouveau calendrier dans chaque boîte aux lettres. Merci beaucoup pour votre générosité.

Le président de l'amicale
Gilles HAEGELIN



LES ASSOCIATIONS

FABRIQUE DE L'ÉGLISE SAINTE AGATHE

Nous entrons dans l'année 2021 avec espoir et foi dans des jours meilleurs. Nous tenons à remercier tous les généreux donateurs qui nous soutiennent tout au long de l'année. Nous avons organisé notre **quête traditionnelle pour le chauffage de l'Église le samedi et dimanche 30 et 31 janvier 2021** vous pouvez encore déposer vos dons chez notre trésorière **Dominique Schermesser au 33 rue principale à Gundolsheim.**

Toutes nos pensées et nos prières s'adressent avec émotion aux victimes de la pandémie du COVID-19. Nous pensons aussi bien aux victimes de notre environnement le plus proche qu'à celles plus éloignées de nous en apparence mais tout aussi proches de nos cœurs.

Cette terrible crise a aussi permis de nous manifester en tant qu'Église au sens spirituel du terme par des actes de solidarité, d'aide et de compassion pour toutes les personnes frappées par la maladie.

Les valeurs chrétiennes ont été remises au goût du jour dans ce contexte si difficile et inédit pour toutes nos générations. La foi nous aide à surmonter cette épreuve.

L'Église peut nous servir de réconfort dans ces temps difficiles. Si les conditions sanitaires le permettent, nous vous invitons à venir célébrer avec nous notre fête patronale de la Ste Agathe le **dimanche 7 février 2021.**

En dépit du contexte, nos projets demeurent nombreux et nous souhaitons les réaliser au cours de l'année à venir.

La reconnaissance de notre orgue en tant que monument du patrimoine historique suit son cours. Nous devrions être en mesure de vous informer à ce sujet dans les mois à venir. Depuis cette année, l'orgue fait l'objet d'un entretien annuel par un facteur d'orgues. Des travaux ont également pu être effectués dans notre église. Les planchers du grenier ont été rénovés et une partie de la charpente a été réparée.

La disparition de la pandémie pourra peut-être nous permettre d'organiser à nouveau nos fêtes paroissiales. Elles nous manquent tant ! Elles sont à la fois un moment de convivialité et de partage et un puissant vecteur de sociabilité pour notre village. Si les conditions le permettent nous organiserons notre fête des asperges le **dimanche 23 mai 2021** et notre fête de la choucroute le **dimanche 7 novembre 2021.**

Ce bulletin nous donne aussi l'occasion de remercier chaleureusement notre secrétaire, Eliane Kauffmann, qui a souhaité passer le relais après 14 années d'engagement bénévole et de dynamisme dans le cadre du secrétariat du Conseil de Fabrique de Gundolsheim et dans la gestion des différents travaux réalisés pendant son mandat. Elle sera remplacée par Sylvie Castellano à partir du 1er janvier 2021. Nous sommes d'ailleurs à la recherche d'une ou d'un membre assesseur pour notre conseil de fabrique.

Nous remercions également Yves Kauffmann pour son investissement exceptionnel au sein de notre paroisse.

Le conseil de Fabrique vous souhaite une bonne année 2021 dans la fraternité, la foi et l'espérance.

Emmanuel Subiali

Président du Conseil de Fabrique (Tél : 03 89 71 74 55)



LES ASSOCIATIONS

UN MOT DE LA CHORALE

Chers paroissiens !

Voilà qu'une année encore s'écoule et non des moindres. Oui, quelle année !

Elle laisse derrière elle tant d'imprévus, d'épreuves, de difficultés voire de peine et de souffrances.

Nous partageons intimement l'impact de ces souffrances, en particulier, occasionnées par la crise sanitaire mondiale dont certains ont été si durement éprouvés.

Malgré les conditions de confinement imposées nous avons à cœur d'assurer de notre mieux l'animation des célébrations liturgiques et notamment des cérémonies funéraires pour lesquelles il nous est demandé de respecter un nombre réduit de 3 choristes actuellement.

Nous entretenons l'espérance d'une évolution favorable pour les temps à venir et poursuivons notre quête d'embellir et de rehausser par le chant, la joie, nos futures prestations dans notre belle église.

Un grand merci à vous pour vos encouragements fréquents, vos dons, votre générosité témoignée lors de cérémonies familiales notamment.

Tout nouvel arrivant, toute personne désirant servir par le don de sa voix est évidemment toujours le ou la bienvenu(e) parmi notre petite chorale villageoise. Pour ce faire, Lucienne Schermesser se fera un plaisir de vous y inscrire. Vous pourrez la joindre au 03 89 49 51 87.

Nos Vœux d'Espérance, de Joie, de Bonheur et de Santé vous accompagnent pour l'entrée en 2021.

Puisse cette nouvelle année nous conduire sur un chemin plus fraternel, plus humain et améliorer ainsi notre « vivre ensemble » dans le respect de chacun et de son environnement proche.

« Où le Christ naît-il, si ce n'est au plus profond de notre âme ? » Saint Ambroise
« BONNE ET HEUREUSE ANNEE »

Les membres de la chorale Ste Cécile.
Myriam Baudoux (secrétaire)



INFORMATIONS DIVERSES

LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Vous trouverez sur le site santé.fr tous les renseignements sur la vaccination contre la Covid-19 avec la liste des personnes pouvant se faire vacciner dès à présent. Actuellement il y a 6 centres de vaccination dans le département du Haut-Rhin :

- Centre de vaccination d'Altkirch (Salle de la Palestre) Rue de Hirtzbach, 68130 ALTKIRCH - 09 70 81 81 61
- Centre de vaccination de Cernay - Espace Grün32 Rue Georges Risler, 68700 CERNAY - 09 70 81 81 61
- Centre de vaccination Parc des expositions (Hall 5) Avenue de la Foire aux Vins, 68000 COLMAR - 09 70 81 81 61
- Centre de vaccination - Palais des Sports Station tram : Palais des sports (ligne 2)16 boulevard Charles Stoessel, 68200 MULHOUSE - 09 70 81 81 61
- Centre de vaccination de Réguisheim - Espace des trois cœurs10 Rue de la Forêt, 68890 REGUISHEIM - 09 70 81 81 61
- Centre de vaccination Forum1 Place du Forum, 68300 SAINT-LOUIS - 09 70 81 81 61

Il est impératif de prendre rendez-vous avant de vous faire vacciner

LOCATIONS TOURISTIQUES

Proposition d'insertion dans les bulletins d'information ou newsletter :
à destination des loueurs d'hébergement touristique

Vous êtes propriétaire d'un studio, d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, d'un meublé ?
Vous aimez le contact et l'accueil ? Vous souhaitez proposer votre bien à la location touristique ?
Vous êtes tenus de respecter certaines obligations et vous pouvez intégrer des démarches qualité.

3 supports d'informations sont, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques, les données réglementaires et les démarches qualité :

- « Je loue un meublé ou une chambre d'hôtes, mes démarches administratives et fiscales »
- « Je garantis la qualité de mon meublé, ma démarche de classement »
- « Je garantis la qualité de mes chambres d'hôtes, ma démarche Qualité Tourisme TM »

Plus d'informations sur www.alsace-destination-tourisme.com





Si vous rencontrez un problème

■ **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.

■ Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétractation non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF** :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

■ Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie** :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>



TOUT POUR MA RÉNOV'

• **Faites-vous conseiller par téléphone au**

☎ 0 808 800 700

• **Prenez rendez-vous avec un conseiller**

FAIRE via le site :

<https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

GENDARMERIE NATIONALE



Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement.



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
l'Agence de la Transition Écologique et Énergétique



Améliorer le confort de votre logement



Réduire votre facture d'énergie

LES BONS GESTES



En cas de démarchage

■ Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.



■ Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarché pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

■ **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.

■ Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.



Pour vos demandes d'aides

■ Restez maître de vos demandes. **Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres** et non celles de l'entreprise. Les services d'Etat pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.



Avant de signer un contrat

■ **Exigez un devis** et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.

■ **Assurez-vous de la réalité des promesses** qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.



Après les travaux

■ **Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.** En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE :

<https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation>

Signal Conso :

<https://signal.conso.gouv.fr>

NOUVEAU SERVICE

EVEIL MOI



Bonjour, je me présente je suis Sarah Gschwindemann habitante de Gundolsheim depuis 3 ans.

En février 2020 j'ai ouvert mon entreprise « Eveil-moi » dans la création d'articles de puériculture bébé et jeux d'éveil, certifié CE.

Toutes mes créations sont faites main et sont uniques et colorées. Depuis le début d'année je vous propose un service de liste de naissance pour les parents ou futurs parents, lots pour la naissance ou cadeaux d'anniversaire originaux. La seule limite est celle de la disponibilité des tissus.

Je vous propose aussi mes services de couturière pour des petits travaux.

Sarah Gschwindemann

3 rue de la Lauch 68250 Gundolsheim

Tel : 06 07 70 42 16



INSTALLATION D'UNE BOÎTE À IDÉES

Nous allons prochainement installer une boîte à idées devant la mairie pour recueillir vos attentes, souhaits, remarques, suggestions pouvant faire avancer la commune.

Vous pouvez utiliser le talon ci-dessous à cet effet.

COMMUNE DE GUNDOLSHEIM BOÎTE À IDÉES

Nom – Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Idée ou suggestion :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



10 rue de l'Oberharth
68000 COLMAR
Tél. 03 89 21 14 82
Fax 03 89 29 16 51

E-mail : azur.imprim@orange.fr

E-mail devis :
alain.azurimprim@orange.fr

*Communiquez...
vous avancerez !*

**CONSEIL ET
GESTION EN PUBLICITÉ
IMPRESSION**

- ◆ Impression Offset ◆ Impression Numérique
- ◆ Adhésifs ◆ Panneaux
- ◆ Roll'up ◆ Objets publicitaires
- ◆ Sérigraphie Textile ◆ Travaux de Régie Publicitaire



Entretien • Dépannage • Chauffage • Sanitaire
Tél: 06 32 93 49 40

Entretien Chauffage Pfendler
E-mail: christophe.pfendler@orange.fr
10 rue des Muguetts - 68250 ROUFFACH

Siret: 51955981900015

MAISONS **Begi**.fr



Depuis 28 ans
Constructeur de maisons
contemporaines
ou traditionnelles

Votre constructeur
de qualité !

03 89 83 47 57 6 Parc d'Activités de l'III 68890 REGUISHEIM

Siret: 51955981900015

TPV

Travaux Publics du Vignoble

Une signature de qualité

3, rue Bohrer - 68250 ROUFFACH

+33 (0)3 89 49 31 36

www.tpvignoble.fr

Siret: 49766461500026

BigMat **BATILOISIRS**

LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

Gros-œuvre, Isolation, Bois • Couverture, Outillage,
Menuiserie, Sanitaire, Carrelage • Environnement • Pellets de bois

www.bigmat.fr • rouffach@batibigmat.fr

Nouveau ! Produits d'entretien piscine

BigMat Batiloisirs
ZI rte Rhin
68250 Rouffach
03 89 49 60 15

Ouverture
Lundi - vendredi :
7h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Samedi : 7h à 12h

Siret: 3392194100087



Asperges Frick
La qualité, la fraîcheur

Commandez au :
Tel : 03 89 78 50 46
contact@asperges-frick.fr

Rue des champs
à la sortie du village vers Merxheim
68250 GUNDOLSHEIM
www.asperges-frick.fr

Siret: 3590545100026



TUGLER
TAXIS - AMBULANCES - VSL
68250 ROUFFACH
Tél. : 03 89 49 62 09

Siret: 53081501800011



BERINGER CONSTRUCTION
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

3, rue du Vieux Moulin • 68250 Rouffach
Tél. 03 89 49 65 08 • beringer.construction@wanadoo.fr

Siret: 388775100012



Cellier de fanch
Artisan fumeur - Poissons & produits de caractère!
06 75 43 87 57 www.cellierdefanch.fr

Siret: 5084664900016



dsmp
Dépannages et Services en Mécanique de Précision

Fabrice PONTA - Port. 06 74 26 25 61
fabrice.ponta@wanadoo.fr

Zone Artisanale - 10 rue René Flory
68500 BERGHOLTZ
Tél.: +33 (0)3 89 53 78 51
Fax: +33 (0)3 89 57 44 35

Siret: 48934810200026



GARAGE PALMIERI **ESPACE CARROSSERIE**

Entretiens et réparations toutes marques
Pneumatiques - Réglage géométrie - Climatisation
Dépannage 24h/24 7J7

Réparations toutes marques
Tôlerie • Peinture • Spécialiste pare-brise
Véhicules de remplacement

ZA 7, rue René Flory
68500 BERGHOLTZ
Tél. 03 89 701 701
contact@garagepalmieri.fr

ZA 5, rue de l'Europe
68500 BERGHOLTZ
Tél. 03 89 37 38 79
espacecarrosserie@orange.fr

Siret: 8498591000015

Siret: 5016344400011



Boulangerie-Pâtisserie Fuchs Denis

8 rue du Bollenberg
68250 Gundolsheim
06 37 29 41 06

Siret: 41790395700031



SFA SARL Solutions et Force Agricole 68500 ORSCHWIHR

SFA : Conseillé technique dans le domaine du travail du sol, plus de 30 ans d'expérience Spécialiste de la pièce d'usure, Accessoires, Bâtiment Agricole etc....

Siret: 5087624700011

BESTHEIM
VINS & CRÉMANTS D'ALSACE

Découvrez nos cuvées à la boutique de
WESTHALTEN - 03.89.79.09.09

Siret: 7788873100020

SPF
SÉCURITÉ PROTECTION FERMETURES
EXPERT EN FERMETURES, ALARMES, PORTES ET FENÊTRES

**19 avenue de la Gare
68250 ROUFFACH
03 89 27 28 79
p-scotto@fermetures-spf.fr**

ENTREPRISE QUALITE
RGE
QUALIBAT
2020

Fenêtres PVC BOIS ALU - Portes d'entrée
Volets roulants - Volets battants - Brises soleil
Portails - Clôtures - Garde corps - Vélux
Puits de lumière - Portes de garage

Siret: 8640711900012

OPTIQUE PITHON

Place de l'Hôtel de Ville
68500 GUEBWILLER
Tél. 03 89 76 93 91

AMEYA

VOUS ÊTES UNIQUE,
VOTRE MONTURE
AMEYA AUSSI!

ATOL

Siret: 38038617700014

MINISINI
Construction bois
Toitures

Construction ossature bois - Agrandissement
Couverture - Charpente - Zinguerie
Isolation - Etanchéité à l'air

Z.A Rue de la Forêt - 68890 REGUISHEIM
fmct.entreprise@orange.fr
Tél. 03 89 82 96 88 - Port. 06 80 28 88 24

www.minisini-toitures.fr

Siret: 50353094300031

STPM

Société Travaux Publics MADER

TERRASSEMENTS - VOIRIE
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS

7 rue de la Plaine - BP69 - 68502 GUEBWILLER
Tél 03 89 74 93 12 - Fax 03 89 62 11 17
E-mail : info@stpmader.fr

Siret: 340103985

Jérôme et Déborah
Au Fumé De Chez Nous
Boucherie - Charcuterie

21 Route de Rouffach
68127 Oberhergheim
Tél. 06 23 45 92 20 - 06 85 64 11 56

Nos tournées dans vos villages :
Mardi : 7h-12h Marché de Guebwiller
et de 16h-19h30 à Niederentzen salle des fêtes
Mercredi : 7h30-12h30 Gundolsheim salle des fêtes
et de 16h-19h à Pfaffenheim Mairie
Jeudi : 16h-19h à Staffelfelden 18 rue de la République
Vendredi : 7h-12h Marché de Guebwiller
et de 16h à 19h30 à Oberhergheim Mairie
Samedi : 7h-12h au Marché de Rouffach

Siret: 8336888500027

Vialis

Partageons l'avenir

CHOISISSEZ UN OPÉRATEUR FIBRE 100% ALSACIEN



TELECOMS.VIALIS.NET

TV, INTERNET, TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE

OFFRE INTERNET*
À PARTIR DE

20€₃₀

TTC/MOIS

* Offre Vialis Fibre Extrême, soumise à conditions, 400 mégas symétriques - Débit maximum alloué, fonction de vos équipements. Le débit est attribué au modem fibre Très Haut Débit et il est partagé par l'ensemble des équipements connectés au modem, dans la limite des normes des réseaux wifi. Technologie fibre optique, y compris raccordement du domicile.

Siret: 45127984800019

ISAFLEURS Isabelle GROSS

ARTISAN FLEURISTE

Sur commande uniquement

5 rue du Nord 68250 Gundolsheim

isafleurs68 - 06 77 25 40 16

Atelier Floral - Mariage - Anniversaire - Deuils - Réception - etc.



Siret: 83838164800016



IMMO-DIAG 68

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Patrick Gross 5 rue du Nord 68250 Gundolsheim

Diagnostic vente
ou location

- DPE
- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- AMIANTE
- CARREZ / BOUTIN
- ERP

www.immodiag68.fr

immodiag68@gmail.com

06 04 03 71 14

AXEL

IMMOBILIER
ROUFFACH

Philippe VONTHRON

7, rue du Stade
68250 Rouffach
Tél. 03 89 49 50 50

Tél. 06 07 56 32 90
axel-immo@orange.fr

axel-immo.fr

Siret: 911084700030

SABLIÈRE BOOG

- Réseaux d'eau
- Terrassements
- Aménagements cours, parkings
- V.R.D.
- Recyclé du BTP

15 rue de la Corvée
68890 MEYENHEIM

Tél. 03 89 81 05 22
Fax 03 89 26 45 45

www.sablere-boog.com

SABLE
GRAVIER
TERRE VÉGÉTALE
CONCASSES
RECYCLÉ DU BTP

Siret: 384352730080

POMPES FUNEBRES MIESCH-SCHAEFFER

N° Vert 0 800 63 41 41



33, route de Rouffach 68127 OBERHERGHEIM
Tél. 03 89 49 46 07 - Fax: 03 89 49 91 56

17, rue Maréchal Joffre 68250 ROUFFACH
Tél. 03 89 78 53 35 - Fax: 03 89 49 64 71

pf-miesch-schaeffer@orange.fr

Siret: 339338767

Siret: 4830416700026

CONTACT FERMETURES

FENÊTRES
VOLETS
PORTES

STORES
PORTAILS CLÔTURES
PORTES DE GARAGE

Parc d'activités - Rue Manfred Behr - 68250 ROUFFACH
Tél 03 89 20 93 61 - Fax 03 89 22 26 75
infos@contact-fermetures.fr - www.contact-fermetures.fr

Peinture GOZEL

Depuis 1996 - www.gozel.fr

- Décoration intérieure
- Ravalement de façade et extérieure
- Ravalement de façade
- Isolation thermique

Pôle 430 - 15 rue du Périgord - WITTENHEIM - 03 89 62 60 60 - technicechaf@bbox.fr

TECHNICECHAF

LOCATION MONTAGE ÉCHAFAUDAGE

Siret: 4890731900024